



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

Beaulieu-sur-Mer, le 14 septembre 2022

LE MAIRE DE BEAULIEU-SUR-MER

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

A

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la **MAIRIE** :

LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

A 19 heures: Séance publique ordinaire



Le Maire,
Roger ROUX

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS

- 1) Décisions municipales : compte-rendu,

DECISIONS

COMMERCE

- 2) Enseigne commerciale « SUPER U » - repos dominical – demande de dérogation année 2023 – avis,

FINANCES

- 3) 104^{ème} Congrès des Maires – édition du 22 au 24 novembre 2022 – prise en charge des frais de participation, de transport, d'hébergement et de restauration,
- 4) 22^{ème} rencontre des Beaulieu de France – Assemblée générale de l'Alliance des Beaulieu de France à Beaulieu-sur-Layon les 10 et 11 septembre 2022 – mandat spécial de représentation et prise en charge des frais de participation, de transport d'hébergement et de restauration,

CULTURE

- 5) Colloque sur le thème « Passions et émotions au siècle des Lumières » - les 25-26 octobre 2022 à Beaulieu sur Mer – prise en charge des frais,
- 6) Soutien de la ville de Beaulieu sur Mer à la candidature de Nice pour devenir « Capitale européenne de la culture 2028 »,

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,

PERSONNEL COMMUNAL

- 8) Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité de service au Directeur Général des Services,

URBANISME

- 9) Casino de Beaulieu – installation d’antennes de téléphonie par la SAS CELLNEX - autorisation,

CITOYENNETE

- 10) Recensement de la population 2023 – coordonnateur communal et agents recenseurs - fixation de la rémunération,

POLITIQUE SOCIALE

- 11) Passation de la convention territoriale globale avec la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et les communes de Beaulieu sur Mer, de Cap d’Ail, d’Eze, de La Turbie, de Saint Jean Cap Ferrat et de Villefranche sur Mer,

CIMETIERE

- 12) Affaïssement de caveaux et d’ouvrages maçonnés – travaux de sécurisation – démolition de caveaux et déplacement des restes mortels situés dans l’emprise – prise en charge par la ville de l’ensemble des dépenses funéraires,

LOGEMENTS

- 13) Convention habitat portant adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat en multisites n° 3 modifiée conclue entre la Métropole Nice Côte d’Azur et l’Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d’Azur.